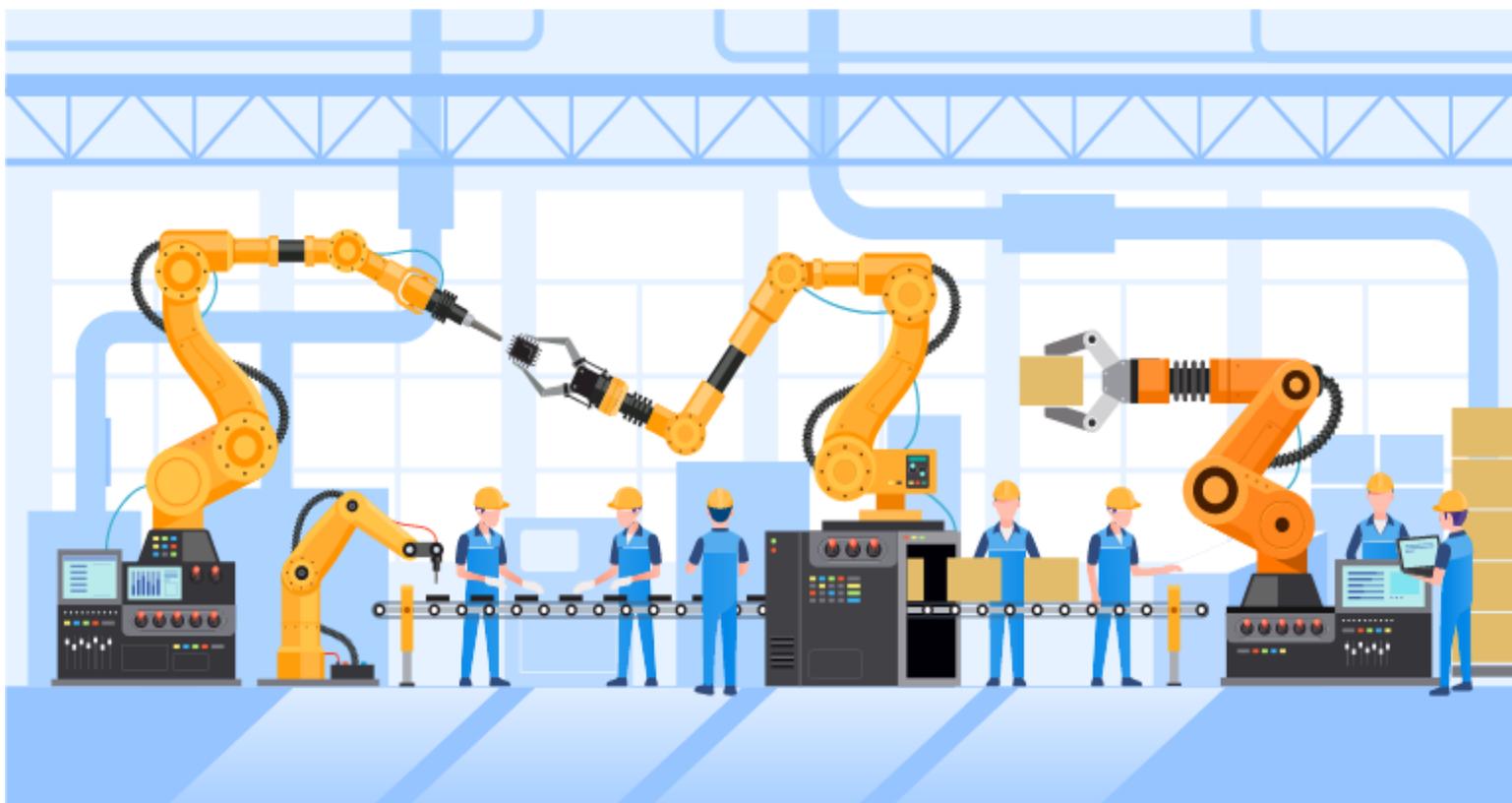




CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN

BULLETIN D'ADHÉSION

ANNEE 2025



9, rue des Ingrains 36000 CHATEAUROUX

Contact : 02 54 29 42 00

L'ENTREPRISE QUI ADHERE A L'UIMM INDRE

Raison sociale* : Forme juridique :

N° SIRET* : Code APE :

Adresse* :

Conv.coll* :

Année de création de l'entreprise* :

Votre secteur d'activité :

Automobile

Fonderie

Aéronautique

Maintenance

Chaudronnerie

Mécanique de précision

Charpente métallique

Autres :

Travailleurs indépendants : merci de remplir impérativement les mentions suivantes :*

Etes-vous affilié à la protection sociale des travailleurs indépendants ?

Oui

Non

Numéro de Compte TI URSSAF :

**Champs obligatoires*

LES FEMMES ET LES HOMMES QUI S'IMPLIQUENT

VOUS / RESPONSABLE ADHÉSION

Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

Portable* :

E-mail* :

Etes-vous actionnaire de l'entreprise ? : Oui Non

Si oui, majoritaire ? : Oui Non

Service Ressources Humaines

Nom : Prénom :

Fonction : Tel direct :

E-mail :

Service Comptabilité

Nom : Prénom :

Fonction : Tel direct :

E-mail :

Les informations recueillies sont nécessaires à l'enregistrement de votre adhésion et sont soumises à une totale confidentialité. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont uniquement destinées à l'usage de l'UIMM 36. Elles ne seront communiquées ni individuellement, ni en masse à aucune tierce partie, sauf accord express de votre part. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (mai 2018) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à secretariat@uimm36.com

POUR MIEUX VOUS CONNAITRE ET REpondre A VOS BESOINS

Quelles sont vos principales attentes en rejoignant l'UIMM Indre ?

- Vous engager dans les actions de l'UIMM Indre pour défendre les intérêts des entreprises du territoire
- Obtenir des informations fiables et un décryptage sur les mesures et grands enjeux qui vous concernent
- Bénéficier de l'expertise de l'UIMM dans les domaines fiscaux, sociaux, économiques, RSE et administratifs
- Echanger et faire du partage d'expérience avec des entreprises du territoire (tous secteurs)
- Développer votre réseau
- Bénéficier des services emploi-formation et juridique de l'UIMM
- Autre, préciser :

L'UIMM 36, grâce à sa collaboration avec le Medef Indre dispose de sièges bénévoles dans de nombreuses instances économiques, sociales et de formation dont les décisions ont un impact direct sur la vie des entreprises, telles que la CCI, les Prud'hommes, l'URSSAF, la CPAM, le CESER ...

Si un rôle se libérait dans le futur, seriez-vous intéressé ?

- Oui Non

Nous sommes à votre écoute et vous accompagnons de façon personnalisée.

Souhaitez-vous être contacté dans les prochains jours ?

- Oui Non

La présente adhésion est renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par écrit un mois avant l'échéance.

Fait à
Signature

Le cachet de l'entreprise

BORDEREAU DE COTISATION

UIMM INDRE - 2025

Montant : chaque adhérent contribue à hauteur de 0.20% de la masse salariale plafonnée déclarée à l'URSSAF sans pouvoir être inférieure à 500€.

Elle est appelée et calculée en début d'année sur les salaires de l'année précédente.

Adhésion à titre : Individuel Collectif (appartenance à un groupe...)

Fonction	Hommes	Femmes	Total
Cadres			
Agent de maîtrise			
Ouvriers			
Employés			
Contrats de professionnalisation			
Contrats d'apprentissage			
Travailleurs handicapés			
Effectif total au 31/12/2024			
Equivalent temps plein au 31/12/2024			

Votre cotisation est à déduire intégralement dans votre comptabilité au titre de vos frais et charges (art 39 CGI), par inscription de la dépense au compte de frais divers (compte 628 en vertu des règles du PC) de l'exercice auquel elle se rattache.

BORDEREAU DE COTISATION

UIMM INDRE - 2025

Montant : chaque adhérent contribue à hauteur de 0.20% de la masse salariale plafonnée déclarée à l'URSSAF sans pouvoir être inférieure à 500€.

Elle est appelée et calculée en début d'année sur les salaires de l'année précédente.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Votre cotisation 2025 :

Chiffre d'affaires 2024 :

Effectif salarié au 31/12/2024 :

Masse salariale plafonnée au 31/12/2024 :

X 0.20% =

TOTAL DE VOTRE COTISATION (min. 500 €) :

Modalités de paiement :

Paiement en 1 fois (à l'adhésion)

Paiement en 4 fois à dates fixes

Votre cotisation est à déduire intégralement dans votre comptabilité au titre de vos frais et charges (art 39 CGI), par inscription de la dépense au compte de frais divers (compte 628 en vertu des règles du PC) de l'exercice auquel elle se rattache.

Par chèque : à l'ordre de l'UIMM 36

N° de chèque :

Banque :

Par virement : sur le compte Société Générale Bourges

Compte n° : 30003 00600 00037260144 10

IBAN : FR76 3000 3006 0000 0372 6014 410

BIC : SOGEFRPP

En date du :

Merci de joindre votre chèque avec une copie de ce bordereau